

Jean-Pierre Drapier

Entretiens sur la pratique (I) : La psychanalyse a-t-elle le monopole du transfert ?

Présentation du Forum du 13 février 1999 à Orly

La psychanalyse a-t-elle le monopole du transfert ? A rebours de toute construction dramatique usuelle, je réponds de suite et élimine ainsi un intolérable suspense : non, la psychanalyse n'a pas le monopole du transfert. Loin s'en faut.

Le transfert est un effet de la « motérialité » (Lacan) de la chaîne signifiante lorsqu'elle vient faire lien entre deux sujets. Dès que ça parle entre deux, il y a transfert. Et s'il y a une spécificité de la psychanalyse vis-à-vis du transfert ce n'est pas le monopole mais l'embarras qui serait à mettre en avant. Et ceci à suivre Freud lui-même qui en 1912 écrit dans « Dynamique du transfert »¹ : « [...] dans l'analyse, c'est le transfert qui oppose au traitement la plus forte des résistances, alors qu'ailleurs il doit être considéré comme l'agent même de l'action curative et de la réussite ». Comme on dit au tennis « avantage dehors », aux médecins, éducateurs, rééducateurs, psychothérapeutes et autres. Donc cela « semble, au premier abord, constituer un immense inconvénient méthodologique ».² Freud crée alors le concept de résistance de transfert. Et retourne cette résistance même en facteur d'avancée : « ce sont justement ces phénomènes-là qui nous rendent le service le plus précieux, en nous permettant de mettre en lumière les émois amoureux secrets et oubliés du patient et en conférant à ces émois un caractère d'actualité »³. Donc l'analyste loin d'éviter le transfert se doit de le créer comme une « arène » de ne pas l'ignorer mais de le traiter : pas d'analyse sans analyse du transfert. Ce qui n'est pas le cas, on en conviendra, ni en éducation ni en psychothérapie, ni en toute pratique sociale qui suscite le transfert ou réussit par le transfert : le traitement du transfert irait même à rebours de leur succès.

Pour Lacan « une pratique n'a pas besoin d'être éclairée pour opérer ». Ce qui ne veut pas dire : restez idiots et nous ferons le reste. Bien au contraire, notre invitation cet après-midi est une invitation au repérage pour chacun, pour chaque pratique de son rapport propre au transfert et de ce qu'il convient d'en faire et surtout de ne pas en faire. Le psychanalyste le sait : « le servir pour s'en servir »⁴ disait Lacan et ainsi amener l'analysant à apprendre par l'amour ce qui lui manque car « le transfert est maniable par l'interprétation. » Il le sait ou il devrait le savoir. Notre question, celle que nous vous adressons est : et vous, qu'en savez-vous ? Comment en êtes-vous embarrassés et vous en débrouillez-vous ? Comment le maniez-

¹ Freud S., « *La technique psychanalytique* » PUF, 1981, p. 52.

² *Ibid.* p. 53.

³ *Ibid.* p. 60.

⁴ Lacan J., *Le Séminaire, livre VIII, « Le transfert »*, Le Seuil, 1991, p. 205.

vous hors interprétation ? Au passage je proposerai de substituer au concept fallace de « clinique hors transfert » celui de « clinique hors-interprétations ». Comment repérez-vous le temps du transfert et celui du transfert de transfert ?